

PROCESSUS D'ÉVALUATION INDÉPENDANT

Dans les Cours de district aux États-Unis

Une grande variété de choix procéduraux

Les mécanismes de Processus d'évaluation indépendant (PEI) peuvent être publics (initiés par la cour et impliquant la cour) ou privés (initiés et contrôlés par les parties). Certains mécanismes publics de PEI utilisés dans les litiges au civil devant les Cours fédérales de district aux États-Unis (en première instance) comprennent :

- La médiation extrajudiciaire (lorsqu'un tiers neutre facilite la discussion entre les parties pour résoudre l'affaire) ;
- L'arbitrage extrajudiciaire (lorsqu'un tiers neutre entend les présentations des avocats des parties et émet une décision écrite non contraignante) ;
- L'évaluation préliminaire par un arbitre (ÉPA) (un tiers neutre entend les présentations des avocats des parties et soumet aux parties une évaluation des forces et faiblesses de leurs réclamations et défenses) ;
- L'instruction sommaire avec ou sans jury (lorsque les avocats présentent leur action de forme sommaire devant un jury ou un juge et le décideur émet un avis consultatif) ;
- La semaine de règlement amiable (lorsque la cour suspend les audiences durant une semaine pour permettre aux parties préparées au procès d'utiliser les salles d'audiences afin de régler leur litige avec l'aide de médiateurs expérimentés) ; et
- Les « special masters » ou avocats spéciaux (lorsqu'un juge désigne un avocat expérimenté, un universitaire, un ancien juge ou un magistrat d'instance pour régler un litige en vertu de la règle 53 des règles fédérales de procédure civile).

En plus de ces procédures de PEI, de nombreux juges dirigent des conférences de règlement amiable en vertu de la règle 16 des règles de procédure civile fédérales. La médiation et les conférences de règlement amiable dirigées par des juges sont les méthodes les plus largement utilisées pour assister les parties dans les négociations de règlement amiable.

Compétence en matière de PEI aux États-Unis Cours de district

- La loi relative au Processus d'évaluation indépendant de 1998 oblige toutes les Cours fédérales de district à mettre en place un programme de PEI pour proposer au moins une forme de PEI aux parties d'une affaire au civil. La loi autorise les cours à ordonner qu'une affaire fasse l'objet d'un PEI mais limite cette obligation à la médiation et à l'ÉPA.
- La loi relative au PEI de 1998 laisse à chaque cour de district le soin de prendre la plupart des décisions concernant la manière de mener un PEI (par exemple, le choix du type de PEI proposé, le choix des types d'affaires qui doivent faire l'objet d'un PEI, la liste des qualifications demandées aux tiers neutres et le choix de rémunérer ou non les tiers neutres). Par conséquent, les programmes de PEI varient considérablement d'une cour à l'autre.

Types de prestataires et d'honoraires pour les PEI extrajudiciaires

- Dans certaines cours, les juges jouent le rôle de médiateur, bien que de nombreux juges préfèrent de pas diriger la médiation pour leurs propres affaires dans la mesure où le litige est susceptible de mener à un procès. Pour éviter tout conflit entre leur rôle de médiateur et celui de magistrat, les juges peuvent déferer des affaires à des collègues pour qu'ils assument le rôle de médiateur.
- Dans d'autres cours, une entité privée ou une personne - souvent un avocat - propose une assistance neutre et compétente pour la résolution des litiges. Beaucoup de ces cours ont mis en place des jurys composés de personnes neutres, qui doivent répondre à des exigences spécifiques de formation, pour proposer des services de PEI aux affaires qui ont été déférées au PEI. Certaines cours demandent aux

parties d'indemniser le tiers neutre ; d'autres demandent aux tiers neutres de proposer leurs services de PEI sans contrepartie.

Comment les affaires judiciaires sont-elles déferées au PEI ?

- Certaines cours exigent que toutes les affaires au civil effectuent un essai de PEI avant le procès. Bien que la participation au PEI soit obligatoire, les parties ne sont pas obligées de trouver une résolution exécutoire au litige. Si les parties n'arrivent pas à un accord, le litige poursuit son processus normal.
- Certaines cours défèrent uniquement certains types de litiges au PEI. Les affaires sont choisies d'après le souhait des parties d'utiliser volontairement le PEI, ou suite à une décision du juge ou d'un administrateur de PEI travaillant à la cour stipulant qu'un litige en particulier convient à un PEI.
- Les parties peuvent également engager un PEI de manière privée à tout moment avant le procès.

Avantages du PEI

- Les cours peuvent réduire le nombre d'affaires en souffrance en assurant une utilisation efficace des ressources judiciaires.
- Les parties peuvent obtenir une résolution rapide de leur litige, d'une manière souvent moins formelle que durant un procès. Le PEI propose également des procédures et des résultats qui correspondent mieux aux besoins particuliers des parties.
- Les parties sont souvent plus satisfaites des résultats et des processus disponibles pour un PEI que pour un procès.
- Les avocats diversifient leurs compétences en tant que conseillers juridiques en PEI ou tiers neutres. Les avocats qui utilisent un PEI peuvent également proposer à leurs clients des services de résolution de conflits qui correspondent mieux aux types de problèmes qui sont en jeu.

Quand utiliser le PEI ?

Le PEI ne convient pas à tous les litiges. La médiation peut être plus efficace lorsque :

- Les parties veulent préserver leur relation actuelle ;
- Le principal problème repose sur des dommages pécuniaires et non sur une responsabilité ;
- Il n'y a pas de besoin ou d'intention de créer un précédent juridique ;
- Les enjeux affectifs ou financiers sont élevés ;
- L'affaire est de nature complexe ou technique ;
- Le litige bénéficierait d'une solution créative ; et
- Les deux parties sont représentées par un conseiller juridique ou aucune des deux ne l'est.

Exécution du PEI

- Les décisions et accords de PEI extrajudiciaire ne sont pas contraignants, quelle que soit la forme du PEI, à moins que les parties ne s'accordent pour les rendre exécutoires.
- Si les parties s'accordent pour rendre une décision exécutoire, leur signature sur l'accord crée un contrat applicable comme tout autre contrat.

Facteurs de succès d'un programme de PEI extrajudiciaire

- Un programme de PEI doit disposer d'une méthode fiable de renvoi au PEI, que se soit via une communication directe du juge aux parties, via la sélection des affaires par un fonctionnaire selon leur éligibilité ou par d'autres méthodes qui assurent que les affaires adaptées au PEI y seront déferées. Un programme sans affaires n'inspire pas confiance.
- Un PEI qui propose des tiers neutres doit présenter des tiers neutres bien formés et respectés. Les parties n'utiliseront pas le PEI si elles ne font pas confiance aux tiers neutres ou au processus. Les concepteurs du programme doivent réfléchir à la manière d'identifier des tiers neutres qualifiés, à la question de savoir s'ils doivent être indemnisés pour leur temps et, le cas échéant, qui devra prendre en charge ladite rémunération.
- Un programme de PEI doit avoir des partisans respectés dans la communauté juridique, tels que des juges éminents, qui prendront fait et cause pour le programme et valoriseront son utilisation. De même, un programme de PEI doit disposer d'une personne au tribunal pour le gérer et le superviser.

- Le PEI doit être conçu en ayant les « meilleures pratiques » empiriques à l’esprit. L’expérience a montré, par exemple, que le PEI fonctionne mieux lorsqu’une partie disposant d’un pouvoir décisionnaire assiste à la procédure. Les tribunaux devraient dès lors indiquer dans quelle mesure les parties (et non leurs avocats ou représentants) doivent assister aux sessions de PEI.
- Les règles du PEI (en particulier les règles qui définissent le processus et qui décrivent la sélection des affaires, la sélection des tiers neutres, l’indemnisation, la durée et la manière de déposer un règlement amiable) doivent être facilement accessibles aux parties au procès qui sont déferées au PEI.

Ressources supplémentaires

Un répertoire de ressources relatives aux programmes de médiation et de PEI dans tous les États a été compilé par le Center for Appropriate Dispute Resolution in Special Education (CADRE).

Consultez <http://www.directionservice.org/cadre/pdf/State%20ADR-Mediation%20Directory.pdf>. Vous trouverez des informations sur l’utilisation du PEI par le gouvernement fédéral américain sur le site du ministère de la justice des États-Unis.

Consultez <http://www.justice.gov/olp/adr/doj-statistics.htm>. Un manuel des règles de PEI dans les Cours fédérales de district aux États-Unis est également disponible sur le site du ministère de la justice des États-Unis. *Consultez*

<http://www.justice.gov/olp/adr/compendium.html>. Le Federal Judicial Center dispose également d’une grande variété de ressources disponibles en ligne. *Consultez* <http://www.fjc.gov>.